

INTÉRÊT SUR LA DETTE PUBLIQUE—Suite.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	Sterling. £ s. d.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Acte de l'Améri- que-Britan- nique du Nord, sec. 104.....	L'hon. receveur-général.....	Report..... DETTE FONDÉE—Suite. PAYABLE EN CANADA. <i>Bons de la province du Canada.</i> 1 année d'intérêt, jusqu'au 30 juin 1879, sur \$114,450, bons émis pour travaux publics, à 5 pour cent par année.....	5,803,489 32
	L'hon. receveur-général..	<i>Bons du Canada.</i> 1 année d'intérêt, jusqu'au 1er avril 1879, sur \$538,000, bons émis en vertu de l'acte 31 Vic., chap. 4, à 6 pour cent par année.....	5,722 50	
	Sous-receveur-général, Halifax.....	PAYABLE À HALIFAX. <i>Bons de la province de la Nouvelle-Ecosse.</i> 1 année d'intérêt, jusqu'au 1er juillet 1879, sur £195,000 ster- ling, bons émis à Londres, mais dont l'intérêt est payable en la province de la Nouvelle-Ecosse, à 6 pour cent par année.....	32,280 00	
	Sous-receveur-général, Saint-Jean, N.B.....	PAYABLE À SAINT-JEAN. <i>Bons de la province du Nouveau-Brunswick.</i> 1 année d'intérêt, jusqu'au 1er juillet 1879, sur \$122,900, bons émis à 6 pour cent par année.....	67,115 20	
			7,374 00